

Mairie de TREFFORT-CUISIAT (01370)

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2014

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de MME WIEL Monique, Maire

Membres présents : M. CANTIN, F. CHABERT, JM CURNILLON, D. GOUDARD, O. JOLY, JL LEBOEUF, R. MARECHAL, F. MEUROU, A. MONCEL, P. PARE, G. RAMAKERS, M. REHFUSS, E. STUTZ, K. SUTTER, M. WIEL

Commission consultative : G. REMILLIEUX, G. LACROIX, B. AUDRY, C. BAZIN

Excusés : L. CARON, M. PUDDU, E. PUITIN, P. ROBIN

Absent : S. TISSOT

Secrétaire de séance : Alain MONCEL

Convocation et affichage : 4 novembre 2014

Approbation du dernier compte rendu

1 abstention pour absence - Le compte-rendu est approuvé.

Vente atelier relais

Mme le maire revient sur la dernière réunion et informe le conseil que le prix annoncé pour la vente de l'atelier relais à Monsieur JUHAN, entreprise SAVOIR VERRE était erroné. Sauf avis contraire du conseil municipal, la vente se fera au prix de 70 000 € au lieu de 72 000 €.

Accord du conseil à l'unanimité.

Vente terrain pour Rovipharm

La société Rovipharm, installée en zone industrielle de Lucinges souhaite s'agrandir et a besoin d'une bande de terrain d'environ 2 420 m². Le service des domaines a évalué le terrain à 8 € le m², prix proposé aux responsables de Rovipharm qui ont donné leur accord. L'exploitant du terrain, actuellement en bail précaire a dûment été averti. Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour la vente de cette portion de parcelle de terrain au prix de 8 € le m².

Location maison Sauvage

Mme le maire informe le conseil qu'elle a reçu une demande de location pour la Maison Sauvage, initialement acquise par la commune pour l'installation d'un commerce de proximité. N'ayant pas reçu de projet commercial dans l'immédiat, et afin de dépanner dans l'urgence une famille travaillant sur Treffort, avec 3 enfants, elle propose d'établir une convention d'occupation précaire pour mettre la maison à disposition de cette famille pour une durée limitée dans le temps. S'agissant d'une convention d'occupation précaire, elle pourra être résiliée moyennant un préavis d'un mois. Certains conseillers s'interrogent sur la pertinence de cette proposition : est-ce là le rôle de la commune, ne va-t-on pas créer de précédents, pourquoi cette famille plutôt qu'une autre, pourra-t-on facilement résilier cette convention sachant qu'il s'agit d'une famille avec 3 enfants ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la signature d'une convention précaire avec cette famille, fixe le loyer à 500 € pour les 6 premiers mois. Au-delà, le loyer passera à

750 € par mois. Une clause prévoira l'obligation pour la famille de déposer une demande de logement auprès d'un bailleur social, l'objectif étant de dépanner dans l'urgence et d'insister sur le caractère temporaire de cette location.

Taxe d'aménagement

Mme le Maire rappelle au conseil la délibération du 28 novembre 2011 fixant le taux de la taxe d'aménagement à 3 % sur l'ensemble du territoire communal. Cette taxe d'aménagement est perçue pour chaque nouvelle construction. La commission urbanisme propose d'exonérer de cette taxe les abris de jardins de moins de 20 m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'exonération de la taxe d'aménagement pour les abris de jardins de moins de 20 m².

Recensement de la population

Mme le maire rappelle au conseil la nécessité de créer 4 emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement de la population qui aura lieu en janvier et février 2015. Le dossier sera suivi par JM CURNILLON, assisté de R. MARECHAL et de E. THOLAS. Cette année, les habitants auront la possibilité de remplir leur questionnaire par internet ce qui allègera le travail des recenseurs. Une information sera diffusée dans le bulletin municipal rappelant notamment l'obligation de répondre à cette enquête. Pour la rémunération des agents recenseurs, Mme le maire propose de maintenir le tarif qui avait été décidé lors du précédent recensement, à savoir 3 € par feuille de logement et 20 € pour chaque séance de formation.

Accord du conseil à l'unanimité.

Subvention voyage scolaire

Mme le maire fait part au conseil d'une demande de subvention pour la réalisation d'une classe de mer pour les élèves de CM1 et CM2. 80 enfants sont concernés dont 67 de la commune. Le coût du séjour par enfant s'élève à 336.25 €. Traditionnellement, la commune participait pour 1/3, le reste étant laissé à la charge de la famille et du Sou des Ecoles. Le Sou a fait savoir qu'il pouvait participer en partie mais souhaiterait motiver les familles concernées pour organiser des manifestations afin de récolter des fonds. Le conseil ne souhaite pas prendre de décision pour l'instant et se positionnera lorsque le programme détaillé faisant apparaître axes pédagogiques et budget aura été fourni par les enseignants.

Point sur les travaux

Grange du Pin : les services techniques effectuent les tranchées pour la remise en état des réseaux. Le programme se déroule comme prévu.

Lotissement St Michel : les travaux d'aménagement sont pratiquement terminés

L'enfouissement des réseaux le long de St Michel : les travaux ont commencé il y a une quinzaine de jours. Les riverains ont été rencontrés par les entreprises.

Foyer logement : la commission continue de travailler pour finaliser le projet avec l'architecte afin de pouvoir déposer le permis de construire le plus rapidement possible.

Gendarmerie : l'ouverture des plis pour la rénovation des menuiseries a eu lieu ce jour. 6 entreprises ont répondu, les offres sont à l'étude.

Cour de l'école : Un certain nombre de travaux a déjà été réalisé. Restent à tracer les cibles sous le préau. La commission se charge de faire le point sur les demandes en cours.

Garages : un toit est cassé, ce qui entraîne des fuites. Le problème sera étudié avec les services techniques.

Compte-rendu du SATESE (Service d'Assistance Technique aux exploitants de station d'épuration)

Suite à la visite d'auto-surveillance règlementaire effectuée les 23 et 30 septembre 2014, le SATESE a fait parvenir son compte-rendu. Les performances épuratoires demeurent très correctes, néanmoins le poste de recirculation présente des fissures, ce problème est connu par les services techniques qui en contrôlent régulièrement l'évolution.

Le rapport complet est consultable en mairie

Madame le maire demande l'autorisation de délibérer sur un point non inscrit à l'ordre du jour – Accord du conseil

Demande de subvention itinéraire cyclable:

Mme le maire explique que dans le cadre du programme LEADER, la commune est susceptible d'obtenir une aide financière de 55 % pour l'étude de la voie cyclable. Elle présente la proposition d'intervention d'un consultant pour un montant de 4 960 € HT. Ce projet utiliserait les chemins existants qu'il conviendrait d'aménager. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mme le Maire à demander la subvention auprès de CAP 3B, gestionnaire du programme Leader pour le territoire.

Tour des commissions

Aménagement village : la commission se réunit le 13/11

Culture : la commémoration du 11 novembre a rencontré un vif succès. 4 classes sont venues visiter l'exposition en mairie. Les enseignants se sont fortement impliqués ce qui a engendré une bonne participation des enfants, notamment lors de la manifestation au monument aux morts. Les conférences non élitistes de M. RICHE et CONCHE ont été fortement appréciées. La plupart des actions ayant été faites bénévolement, le coût pour la commune est de 35 € pour l'ensemble des interventions.

La commission culture travaille sur la charte informatique qui sera mise en place à la médiathèque, avant de mettre les ordinateurs à disposition du public. Une opération « book crossing » a été lancée dans le village : des livres issus du désherbage ont été disséminés sur la commune, le but étant de les faire circuler et de communiquer sur les services de la médiathèque.

Scolaire : le conseil d'école a eu lieu le 4 novembre. 316 enfants fréquentent l'école et sont encadrés par 16 enseignants. Le nouveau règlement de l'école a été présenté ainsi que les projets pédagogiques des différents cycles. Quelques travaux restent à réaliser (installation de distributeurs à savon, tracés dans la cour, mise en place de barrières, remplacement d'une

fontaine, installation d'un nouveau panneau d'affichage...). La commission se penchera également sur le remplacement du parc informatique qui est à prévoir. Un exercice d'incendie aura lieu dans les semaines à venir. Une journée portes ouvertes sera organisée le 26 juin, ce sera aussi l'occasion de mettre en valeur les travaux réalisés dans le cadre des TAP.

2 nouveaux intervenants TAP qui ont souhaité mettre fin à leur prestation pour des raisons professionnelles ont dû être remplacés.

Foyer logement : Nathalie PUGET a pris ses fonctions de responsable du foyer logement en remplacement de Chantale GINDRE qui a fait valoir ses droits à la retraite. Un petit goûter avec les résidents a été organisé pour présenter la nouvelle organisation. L'agent en place, outre la gestion et l'entretien des locaux devra également favoriser le maintien de l'autonomie des résidents et développer les liens intergénérationnels en proposant notamment des activités et animations diversifiées et adaptées aux personnes âgées, en lien et avec l'aide de la commission « foyer personnes âgées ». Dorénavant, le responsable ne logera plus dans le foyer.

Voirie : le chemin du Douvres a été réalisé et le problème d'écoulement d'eau sur le chemin au nord du groupe scolaire a été résolu.

Environnement : Rendez-vous le 23/11 sur le parking de Treffort à 9 h pour une opération « entretien des sentiers » sur la crête de Montfort, à Cuisiat.

Tourisme : la commission travaille sur le règlement de la base de loisirs qui sera proposé prochainement pour validation au conseil municipal.

Economie : Le 2 décembre, une rencontre aura lieu entre les acteurs économiques de la commune. Sont prévues des interventions de Emmanuelle PERDRIX (Rovipharm) et Sébastien JUHAN (Savoir-verre) qui feront part de leur expérience.

Forêt : 4 personnes seulement se sont inscrites pour l'affouage. Les personnes intéressées doivent se faire connaître rapidement.

Le bois déchiqueté utilisé actuellement provoque la mise en défaut de la chaudière bois. Un nouveau criblage des plaquettes semble s'avérer nécessaire (2 000 m³ sont concernés).

Sport : L'épreuve sportive « L'Ain en courant » ne sera pas reconduite cette année. Le club « Plaine Revermont Foot » a donné son accord pour la signature avec la commune de la convention de mise à disposition des équipements. Le nettoyage du terrain en pente à l'ouest du terrain de foot sera à réaliser prochainement.

Bulletin municipal : les derniers articles sont attendus.

Réhabilitation de la mairie : Le compte-rendu de l'architecte de la DDT a été communiqué à la commission. Mme le maire souhaiterait organiser une réunion publique pour présenter les réflexions, les contraintes, l'avis de l'architecte, avec un double objectif : information de la population et ouverture de la commission à des personnes extérieures. Certains conseillers pensent que c'est un peu tôt pour aller vers la population maintenant, la commission n'en étant qu'aux prémices de sa réflexion. Si l'objectif est d'ouvrir la commission à d'autres publics, un simple appel par le biais du bulletin municipal pourrait s'avérer suffisant.

Questions diverses

Une subvention de 2 527 € a été accordée par Mme GOY-CHAVANT au titre de la réserve parlementaire pour l'achat de 3 défibrillateurs (1 à la salle de sports, 1 à la salle des Fêtes, 1 au camping pendant la saison estivale) .

Le repas du CCAS est prévu le 16/11 – 94 inscrits à ce jour, le repas des employés communaux aura lieu quant à lui, le 12/12.

Les vœux de la municipalité auront lieu le vendredi 9/01 à 19 h.

Péril Maison Berger : La présence de mэрule a été détectée dans la maison. Une procédure de péril ordinaire est en cours afin d'inciter les propriétaires à agir rapidement.

Fusion entre communes : très récemment, le Maire de la commune de Pressiat a fait savoir qu'il souhaiterait une éventuelle fusion entre sa commune et Treffort-Cuisiat.

Route des Esses : Une relance sera faite auprès du Conseil Général pour la remise en état de la chaussée qui continue de se dégrader.

Tribune ouverte aux lecteurs du Journal Le Progrès : certains conseillers souhaiteraient que la municipalité réagisse suite à la publication d'un article jugé accusateur et orienté quant aux arrêts de travail dans la fonction publique. Mme le Maire a rencontré les agents qui se sont sentis visés, elle estime que cet écrit n'engage que son auteur, et que, cette publication n'étant pas constructive, elle ne mérite pas que l'on en rajoute.

Site de la commune : A. Moncel présente le nouveau site internet de la commune. Chaque association aura la possibilité d'alimenter une page. Un temps de travail est prévu le 29/11 pour l'utilisation du site. Il sera opérationnel le 10 décembre.

Convocation conseil municipal : dans un souci d'économie, les convocations seront désormais adressées par mail, avec un accusé de réception. Les conseillers qui souhaitent recevoir une convocation par voie postale sont priés de le faire savoir au secrétariat de mairie.

Prochaine séance : 11 décembre 2014 à 20h30

La séance est levée à 23 h 15